

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

05
15.05.2014

N°2014-16

Objet : Commission relative aux délégations de service public

L'an deux mille onze, le 6 mai 2014, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire au Conseil Général, en salle de l'hémicycle, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 6 mai 2014

Date de convocation :
Le 9 avril 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés :

Secrétaire de Séance :
Mme Valérie GRECARD

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents :

délégués de la Communauté de Communes de l'Embrunais : **M. Jean Pierre GANDOIS, Mme Chantal EYMEOD, M. Jean BERNARD, M. Pierre VOLLAIRE**

délégués de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :
Mme Catherine SAUMONT et Mme Sandrine PIZZABALLA sa suppléante.

délégués de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :

Mme Valérie GRECARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Henri ANDREJWSKI et M. Daniel BOSQUET suppléant.

délégués de la Commune de Chorges :

M. Christian DURAND

délégués du Conseil Général des Hautes Alpes :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Victor BERENGUEL, M. Jean Marie BERNARD, M. Joël BONNAFFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Jean-Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI.

Dans le cadre de ces compétences de construction et de gestion des équipements nautiques, sportifs et de loisirs, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est vu confié la gestion globale des pontons publics. Compte tenu des contraintes géographiques et techniques, il est nécessaire de confier la gestion de certains de ces équipements à des prestataires publics ou privés.

Ainsi le Président propose de créer une commission relative aux délégations de service public composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Son rôle sera de :

- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (article L 1411-1 du CGCT)
- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre (article L1411-5 du CGCT)
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur les offres reçues (article L1411-5 du CGCT)



- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur de 5% (Article L1411-6 du CGCT)

2014
15052014

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles L 1411-1 à 12 du Code général des collectivités territoriales
- Les articles D 1411-3,4,5 du CGCT

CONSIDERANT :

- Que le Code général des collectivités territoriales fixe à cinq le nombre de membres titulaires siégeant à la commission de délégation de service public ;
- Que le Code général des collectivités territoriales dispose que les membres de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 6 mai 2014 :

- **DESIGNE** comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires :

- Raymond HONORE
- Christian DURAND
- Carole CHAUVET
- Jean BERNARD
- Catherine SAUMONT

Membres suppléants :

- Daniel BOSQUET
- Bernard ALLARD LATOUR
- Joël BONNAFFOUX
- Henri ANDREJVSKI
- Jessica GUIARD

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

Ainsi fait les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

